

Bordeaux : tribunal rouge écarlate

écrit par François Jay | 9 avril 2023



La marche des fiertés a réuni environ 5000 personnes à Bordeaux en 2022. JEAN-PIERRE MULLER / AFP



La marche des fiertés a réuni environ 5000 personnes à Bordeaux en 2022. JEAN-PIERRE MULLER / AFP

Ce vendredi 7 avril comparaissaient devant le Tribunal pénal

de Bordeaux 7 activistes de droite poursuivis pour avoir perturbé la manifestation « des fiertés homosexuelles » le 12 juin dernier, à Bordeaux .

Le groupe était monté sur le toit de la maison « écocitoyenne » sur les quais et tenaient une banderole particulièrement choquante. Elle comportait 2 slogans : « STOP LGBT FOLIE » et « PROTÉGEONS NOS ENFANTS ». Les 500 manifestants de la « GAY PRIDE » ont été très énervés par le culot de ces militants. Ils les ont copieusement insultés, et leur ont lancé tous les projectiles qui pouvaient être disponibles : pierres, cailloux, bouteilles etc.. La police est rapidement intervenue, et a sauvé ces courageux défenseurs de la dignité hétérosexuelle d'un lynchage. Que la force publique soit remerciée pour avoir ainsi évité un drame. C'est cet événement qui était jugé ce vendredi à Bordeaux.

DES CHARGES IMAGINAIRES

Difficile de trouver des motifs de poursuite dans cet événement qui n'est que la manifestation de l'existence de divergences d'opinion sur ces questions « sociétales » . Divergences normales dans une démocratie. En principe, la liberté d'opinion existe en France, elle est même garantie par la Constitution. **Le Procureur a pourtant requis de 6 à 12 mois de prison pour ces dangereux contestataires de l'épidémie woke.** Comme les motifs concrets de condamnation était absent, une deuxième affaire a été jointe. La veille de la manifestation des fiertés homosexuelles, un passage piéton qui avait été repeint aux couleurs LGBT en infraction au Code de la Route, avait été repeint, cette fois aux couleurs nationales, bleu, blanc, rouge. Deux des gardés à vue des contre-manifestants de la Gay Pride avaient avoué avoir participé à cette action « picturale ».

En préambule, Maître Pierre-Marie Bonneau, leur avocat, a plaidé la nullité. Il a expliqué qu'ils ne pouvaient pas

être poursuivis, les « aveux ayant été obtenus pendant une garde à vue illégale... Ils avaient été remis en liberté, le Procureur affirmant qu'ils n'avaient commis aucune infraction en tenant une banderole aussi inoffensive. Les poursuites contre les peintres de passages piétons aux couleurs nationales s'appuyant sur ce premier élément étaient donc nulles, infondées juridiquement.

UN TRIBUNAL TRANSFORMÉ EN ARÈNE

Le Président, qui était en fait une jeune Présidente de 40 ans, Madame Sonia Silva, a bien montré dans son attitude qu'elle ne goûtait pas ces arguments juridiques. **L'assistance a compris qu'elle ne comptait pas juger en droit, mais faire le procès des idées des 7 prévenus. Il s'agissait d'un procès politique.** C'est à un véritable déchaînement de haine que se sont livrées les parties civiles : Ligue des Droits de l'Homme, SOS Homophobie, Mousse, et Girophard. Que des associations gauchistes subventionnées. L'interrogatoire des prévenus ne s'intéressait pas aux faits qu'ils auraient commis, mais à leurs idées. Il convoquait à Bordeaux le procès de Nuremberg. Un cirque politique, un remake des « procès » des gardes rouges de Mao Tse Toung. Un arène pour une mise à mort.

GLISSEMENT POLITIQUE

Les accusés se sont vu reprocher de ne pas partager les idées de la « fierté homosexuelle », de refuser la propagande LGBT auprès des enfants. Le Procureur a considéré hors la loi de manifester publiquement, avec une banderole cette opinion sociétale. Quand les accusés ont soulevé la question de l'exhibitionnisme sexuel durant la Gay Pride dans les rues de Bordeaux, la question de la nudité de certains manifestants, ils ont provoqué des cris de protestations sur les bancs du public. Perturbations inadmissibles pendant une audience que la Présidente n'a pas

interrompues. **Visiblement le Tribunal de Bordeaux a déjà glissé dans la culture Woke.** La dignité, la retenue sur ces questions sexuelles et homosexuelles ne fait plus partie du consensus à Bordeaux. Pas plus que la protection des enfants. La ville de l'École de la magistrature a basculé dans une autre société, un autre monde. **Et les 7 jeunes prolétaires qui étaient jugés pour leur conservatisme moral méritaient, pour les juges du Parquet, les réquisitions de 6 à 12 mois de prison.**